



Association agréée - Arrêté du 4 octobre 1982

Le 23 Août 2007

PROJET DE COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 04 AOUT 2007

1- Message de bienvenue et présentation du déroulement par le Président B.PLAN

- réunion statutaire
- 11h débat en présence de Y Foulon

2- Confirmation du quorum :

Le bureau annonce 46 présents (25) ou représentés (21) à 9H30
Et 53 adhérents à jour de leurs cotisations

3- Nomination du bureau de l'AG et approbation du CR de l'Assemblée Générale du 07/07/06.

- a. président : B Plan à l'unanimité
- b. secrétaire : E Lefebvre à l'unanimité
- c. scrutateur : A.Tillier. à l'unanimité

Le Président fait voter l'approbation du procès verbal de l'Assemblée du 7 Juillet 2006.

L'Assemblée vote l'approbation à l'unanimité.

4- Rapport moral :

Le Président détaille toutes les actions menées dans le courant de l'exercice 2006/2007 à savoir :

1/ URBANISME :

Suivi/concertation/recommandations aux enquêtes publiques

- liaison Peyneau-Aiguillon,
- révision PLU

2/ participation groupe de travail avec la Ville

- chartes des enseignes,

3/ participation au Conseil de l'Urbanisme de la Ville

- projet 'ville d'été'

2/ SENSIBILISATION A LA SAUVEGARDE :

- . participation à visa ville
- . diffusion de la lettre ASSA et de la lettre de Noël
- . chronique du patrimoine (internet)
- . conférence à la Maison de quartier des Abatilles
- . site internet ASSA
- . célébration des 150 ans d'Arcachon : projet de rallye promenade à bicyclette sur le thème du patrimoine

3/ QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT :

- . Participation à la CEBA (coordination Bassin d'Arcachon)
- . discussion/signature de la charte « POUR LE RESPECT DES ENJEUX ECOLOGIQUE DU BASSIN »

4/ PROJET EN COURS :

- . rallye promenade à bicyclette sur le thème du patrimoine

5/ OBSERVATIONS

- Les règles d'urbanisme en vigueur sont de nature à sauvegarder le patrimoine mais elles doivent être mieux respectées, être mieux connues, et mieux appliquées par la ville.
- Des progrès sont nécessaires pour l'entretien et la sauvegarde des espaces boisés, ce qui passe par un état des lieux et des procédures et actions pour le respect de la nature.

En interne,

le Président attire l'attention sur la nécessité

- d'être plus nombreux pour travailler les dossiers et faire des propositions concrètes et solides (exemple la révision du PLU)
- de mieux exploiter la synergie entre ASSA et Associations de quartiers adhérentes

Voir en annexe les détails du rapport moral du Président

- a. commentaires/questions salle

Pour Mr MULCEY la piste cyclable est succès pour la collectivité qui doit être souligné. Il est demandé que les comptes rendus des réunions de la CEBA ainsi que ses ordres du jour, soient régulièrement diffusés au Conseil de l'ASSA

- b. vote d'approbation (à mains levées) : le rapport est approuvé à l'unanimité.

5- Objectifs et orientations pour 2007/8

- a. exposé du Président B.PLAN

URBANISME : Projets de la ville, meilleure qualité de l'entretien des espaces verts pour leur sauvegarde, information du public sur les règles d'urbanisme et progrès à réaliser pour leur application.

PATRIMOINE : Rallye bicyclette pour les 150 ans d'Arcachon, site internet, lettre ASSA, conférences.

Le Président souligne à nouveau les besoins en personnes disponibles pour travailler à ces objectifs.

QUALITE ENVIRONNEMENT : participation CEBA, action application 'respect des enjeux écologiques'.

OBJECTIFS INTERNES : réflexion sur la baisse des cotisations et du nombre d'adhérents. Comment susciter des adhésions Exploiter la synergie ASSO/ASSA. Appel/réflexion sur plus de participation interne pour arriver à faire plus et mieux (exemple : rédaction de la lettre de l'ASSA).

- b. Les objectifs de l'ASSA sont approuvés à l'unanimité.

Voir en annexe le rapport détaillé des objectifs et orientations

6- Rapport financier (RF)

- a. La présentation est effectuée par le trésorier Robert FRISCH pour les comptes 2005 et 2006. Les 2 tableaux de présentation des comptes sont annexés au présent procès-verbal.
- b. commentaires : Le Président précise ne pas vouloir entamer la réserve de trésorerie disponible à ce jour, pour se garder une marge de manœuvre en cas de démarches coûteuses imprévues ou de projet d'envergure.
- c. vote d'approbation : après commentaires de la salle les comptes sont approuvés à l'unanimité.
- d. La proposition d'augmentation de la cotisation à 12 € ou 15€ pourrait être portée à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée, après approbation du Conseil d'Administration sur proposition du Bureau.

7- Election au Conseil d'Administration de l'ASSA.

- Candidature du CASPA

Le Président donne la parole à Mr JC GARNUNG, Président du CASPA (Comité d'Action en faveur du Site du Port d'Arcachon) qui présente son association à l'Assemblée, qui rassemble une centaine d'adhérents, avec un Conseil d'Administration de 5 membres.

Le CASPA s'est activement mobilisée lors du projet de « quai du patrimoine » pour aboutir à une solution concertée avec la Ville et le Port.

Le Président informe l'Assemblée de l'avis favorable du Conseil d'Administration de l'ASSA, après instruction de la candidature, conformément au règlement intérieur.

Vote approbation de la candidature : vote : 2 contre, 4 abstentions.

Vote assemblée (1 siège 1 candidat) : la candidature du CASPA est donc valablement ratifiée.

- Elections représentants d'Association (vote à mains levées)

Les Associations sortantes des ABATILLES représentée par Mme POUYADOU, et le KIOSQUE représentée Mr RATEAUX, sont réélus à l'unanimité,

L'ASIRPA sortante représentés par Mr HUTIN est également réélu (2 abstentions, votre contre : néant).

Le CASPA représenté par Mr JC GARNUNG est élu résultat à compléter

Il y a donc maintenant 9 Associations qui siègent à l'ASSA.

- Election personnes physiques

4 sièges sont à pourvoir.

Se présentent :

- 2 sortants F HANNOYER et C HANNOYER
- 3 nouveaux candidats : Mrs JY BISSIERES, J MICHALLET et J BONIS

Appel à candidature spontanée : néant

Mr Jean-Yves BISSIERES présente sa candidature séance tenante.

Vote de assemblée à bulletins secrets :

ont obtenu :

F.HANNOYER : 40 voix
C.HANNOYER : 37 voix
P.LANDAIS : 35 voix
J.Y BISSIERES : 31 voix
J.MICHALLET : 29 voix
J.BONIS : 26 voix

Sont élus : Mme HANNOYER, Mrs HANNOYER, LANDAIS, BISSIERES, MICHALLET.

L'Assemblée les félicite, et souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs.

Le Conseil se compose à présent de

- 9 représentants d'Associations élues
- 9 personnes physiques élues

- Date réunion du nouveau CA pour élection du Bureau :

SAMEDI 11 AOÛT à 10heures, à la Maison des Associations, 51 Cours TARTAS.

Le Président enverra un mail aux administrateurs pour préparer cette réunion.

8- Intervention Y Foulon à 11H, accueilli par le Président :

Mr le Maire fait une synthèse de son action en matière d'urbanisme depuis son arrivée à la Mairie en 2001, et des deux révisions du P.L.U. Il remercie l'ASSA pour son travail d'analyse, ses avis et ses recommandations qui ont accompagnés la rédaction de ces deux documents.

Il souligne deux objectifs de la municipalité: la qualité et la préservation de notre cadre de vie.

1- Abattage des arbres

Questions : qui autorise l'abattage des arbres ? : C'est la Mairie qui délègue un agent assermenté chargé d'établir un rapport pour orienter la décision. L'ONF fait également des préconisations.

La Police Municipale et la brigade de l'environnement sillonnent les rues et doivent rapporter les cas suspects, mais il est toujours difficile de voir ce qui se passe au fond des jardins

La Ville est toujours preneur des informations que pourraient lui donner les voisins et les Associations de quartier.

2- Allée des Tilleuls

Question : réaménagement de l'Allée des Tilleuls

Le Maire : l'entretien de cette allée a souffert de la période de transition privé-public.

A compléter

3- ZAC Centre Ville

Le Maire : le retard d'un an apporté à la mise en œuvre des travaux de la ZAC, qui sera livrée le 31 Décembre 2009 et Mai 2010, est dû à la complexité juridique et financière du projet et aux nombreuses négociations avec toutes les parties pour garantir jusqu'aux détails, l'architecture présentée au public et plébiscitée à l'Olympia.

L'ASSA : L'avancement actuel du chantier et ses délais ne sont ils pas une opportunité à ne pas rater pour décider d'un accroissement de la capacité du parking prévu (étage supplémentaire en sous sol) ce qui aurait les avantages:

- de favoriser la commercialisation des logements donc la réussite du projet

- créer un flexibilité supplémentaire pour la gestion future du stationnement et de la circulation à Arcachon (espaces piétonniers et pistes cyclables supplémentaires ou même réduction de la pression de la demande de stationnement).

Le Maire indique qu'en période estivale la capacité de stationnement ne pourra jamais répondre vraiment aux besoins d'une commune victime de son succès dont la population atteint 100000 habitants sur 700 ha.

D'où la priorité donnée au développement des transports en commun (succès de EHO) et à des opérations telles que le lancement d'un parking périphérique relié au centre ville par navette

En « ville d'été » il faut envisager la notion de vente d'appartements sans parking, dans une perspective de déplacement 'sans voitures' en centre ville.

Le problème de la commercialisation avec ou sans parking est l'affaire de l'aménageur dont le savoir faire et la surface lui permettront d'aller jusqu'au bout dans les délais convenus.

4- Parking relais.

Quels sont les premiers résultats de la mise en route du parking périphérique à l'entrée d'Arcachon (parking du Lycée).

Un dispositif d'évaluation est il mis en place ?

Le Maire : nous sommes maintenant en mesure de calculer exactement la fréquentation, nombre d'entrées et sorties des voitures. La montée en puissance donne satisfaction.

Un plan de stationnement va être créé. à confirmer délais précisés ????????

5-Entretien des espaces verts

l'ASSA : Certains quartiers nous rapportent une insuffisance d'entretien, de régénération et de protection des espaces verts notamment publics.

Nous avons compris qu'un état des lieux était en cours? qui en est responsable? quel est son avancement? débouche t'il sur un plan d'action?

Pourrions nous être consultés? (voir réponse du Maire ci-dessous au point 6).

Le Maire : Un appel d'offre a été lancé auprès d'organismes compétents, pour faire un état des lieux des espaces boisés de la Ville et pour proposer un plan d'action pour sa sauvegarde. Le lauréat sera choisi en fin de mois d'août.

Des le 1^{er} Septembre l'ASSA sera intégrée dans un groupe de pilotage qui sera associé au suivi de cette étude et aux mesures de sauvegarde en résultant. Deux représentants serait bien.

6- respect des règles d'urbanisme

l'ASSA : Nous avons constaté via nos associations de quartier un certain nombre de dérapages vis à vis du respect des règles d'urbanisme (édification de clôtures, abattage d'arbres, modifications "sauvages" de façades ...)

Le public est-il bien informé de ses devoirs en matière déclarative. Connait-il bien les règles d'urbanisme en vigueur ainsi que les chartes paysagères et architecturales? Le contrôle en cours des chantiers et à posteriori est-il suffisant? Comment améliorer la situation? Pourrions-nous en discuter?

Le Maire : la Ville accueillera favorablement les propositions de l'ASSA et l'aidera à définir et lancer des mesures visant à mieux informer le public et à l'inciter à respecter les règles d'urbanisme

9- Apres départ de Y Foulon

Questions diverses : néant

La séance est levée à 12H30.

NOTE

Mise à disposition en salle de la Lettre de l'ASSA et de la Charte pour le respect des enjeux écologiques du Bassin d'Arcachon.

E LEFEBVRE

B PLAN

PJ

- 4- Rapport moral du Président
- 5- Objectifs et orientations 2007-2008
- 6- Rapport financier 2005
- 7- Rapport financier 2006

-